



communiqué

Date

Le 17 septembre 1992

N° 182

Pour publication

LE CANADA DEMANDE LA CRÉATION D'UN GROUPE SPÉCIAL DE L'ALE POUR RÉGLER LE DIFFÉREND SUR LES EXPÉDITIONS DE LAIT UHT À PORTO RICO

L'honorable Pierre Blais, ministre d'État à l'Agriculture et ministre de la Consommation et des Affaires commerciales, a annoncé aujourd'hui au nom de l'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, que le Gouvernement du Canada a demandé, en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE), la création d'un groupe spécial binational pour régler le différend sur les expéditions de lait à ultra haute température (UHT) à Porto Rico.

Les consultations officielles tenues avec les États-Unis aux termes de l'article 1804 de l'ALE n'ont pas permis de régler le différend.

«Nous jugeons qu'il est dans le meilleur intérêt du Canada que cette question soit réglée par un groupe spécial, a déclaré M. Blais. Nous soutenons que le lait UHT produit au Canada est l'équivalent du produit américain.»

En décembre 1989, Porto Rico a été accepté comme membre de la National Conference on Interstate Milk Shipments (NCIMS), qui prévoit la réciprocité du commerce entre les membres. Le Canada, qui n'est pas membre de la NCIMS, s'est alors vu interdire l'accès au marché de Porto Rico pour le lait UHT, les normes sanitaires canadiennes et américaines étant prétendument différentes.

Une société canadienne, le Groupe Lactel du Québec, exportait du lait UHT à Porto Rico depuis plus de 15 ans. Ses exportations, qui se chiffraient à plus de 8 millions de dollars par année, comblaient environ 40 % des besoins de Porto Rico.